



APPEL DE CANDIDATURES

REPRESENTANT.E.S SANTÉ SÉCURITÉ (RSS)

NOUS RECRUTONS POUR CES 4 COMITES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ (CSS)
1. DIRECTION DU PROGRAMME JEUNESSE (DPROGJ - HEBERGEMENTS)
2. DIRECTION DU PROGRAMME JEUNESSE (DPROGJ – FOYERS DE GROUPES)
3. PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)
4. DÉFICIENCE PHYSIQUE (DP)

FORMATION :	Septembre 2026
REMUNERATION :	Selon votre convention collective. Vous préservez vos acquis et cumulez votre ancienneté.
QUART DE TRAVAIL :	Horaire de <u>JOUR</u> , prévoir exceptionnellement certaines disponibilités de soir et de fin de semaine en fonction des besoins. [Temps complet]

I. CONTEXTE

La **Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)**, entrée en vigueur au Québec, impose de nouvelles obligations aux employeurs afin de renforcer la prévention des risques dans les milieux de travail. Parmi ces mesures, la désignation d'un(e) **représentant(e) en santé et sécurité (RSS)** devient essentielle pour assurer une prise en charge proactive des enjeux liés à la santé et à la sécurité des travailleurs.

II. ROLE

Le RSS joue un rôle clé en participant à l'identification des dangers, à la mise en œuvre des programmes de prévention et à la protection des droits des travailleurs. Pour remplir efficacement ces responsabilités, la loi prévoit un **temps de libération** permettant au représentant d'exercer ses fonctions pendant ses heures de travail, sans perte de salaire. Cette mesure vise à garantir que la prévention soit intégrée dans les pratiques quotidiennes et que les milieux de travail respectent les nouvelles exigences légales.

III. FONCTIONS

- Faire l'inspection des lieux de travail
- Recevoir une copie des avis d'accidents et d'incidents, incluant les rapports d'enquêtes sur les événements qui ont causé ou aurait été susceptibles de causer un accident
- Identifier les situations pouvant être source de danger pour les personnes œuvrant au CCSMTL
- Siéger et faire des recommandations au CSS
- Assister les personnes œuvrant au CCSMTL dans l'exercice de leurs droits qui leur sont reconnus par la LSST et ses règlements
- Accompagner les inspecteurs (CNESST) lors des visites
- Faire vivre la culture de la prévention.
- Collaborer à l'élaboration et à la mise en application du programme de prévention de l'Employeur.
- Porter plainte à la CNESST lorsque nécessaire

IV. PROFIL RECHERCHE

- Intérêt marqué pour la santé et sécurité au travail
- Observateur, bonne capacité d'analyse
- Aime le travail d'équipe
- Sérieux, autonome et impartial
- Leadership et initiative
- Empathie et humanisme
- Bonne connaissance du milieu sera considérée
- Capacités informatiques

V. FORMATION

Le comité paritaire en santé sécurité au travail stratégique (CPSSTS) assure l'intégration et la formation des RSS et les appuie dans l'exercice de leurs fonctions.

VI. LIBÉRATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail des RSS sont celles prévues à leurs conventions collectives respectives et au titre d'emploi qu'ils occupent. Ils sont réputés être au travail lorsqu'ils exercent les fonctions de RSS (art. 96 de la LSST)

Voici quelques références qui pourront répondre à vos questionnements :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-rss.pdf>

Les fonctions vous intéressent ? Faites-nous parvenir votre lettre d'intention en [cliquant ici](#) ou en scannant le code QR ci-bas. Pour de plus amples informations, communiquez avec vos représentant(e)s syndicaux.

